



# SOCIETE CENTRALE CANINE

Pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale agréée par le ministère de l'agriculture

155, avenue Jean Jaurès – 93535 AUBERVILLIERS Cedex

Tel : 01 49 37 54 00 – Fax : 01 49 37 01 20

## COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE CAVAGE

**Compte rendu de la réunion de la commission Cavage du 23 septembre 2021 à Limoges prévue à 10h.**

Adresse : 3 Rue Aristide Briand, 87100 Limoges Téléphone : 05 55 77 26 18

Présent : Mme Christine ANDRES, Mrs René Favre, Jean Louis BRASSAT LAPEYRIERE, Bruno PONROY, Roger MOREAU.

Excusé : Mme Cathy TOUSCH

1)-- Organigramme de la commission Cavage.

Membre de droit : Mr Alexandre BALZER. Président : René FAVRE, secrétaire Roger MOREAU, secrétaire adjoint, Jean Louis BRASSAT LAPEYRIERE, gestion des licences : Christine ANDRES, gestion licences adjointe : Cathy TOUSCH, informatique : Bruno PONROY.

2)-- Validation du dossier de Mme Colette LE MENY : Mme Le MENY a réussi l'examen de la commission cavage. Son dossier sera présenté au prochain comité de la SCC pour validation de sa fonction de juge qualifié pour les concours au carré et épreuves Recherche Naturelle Van Cappel. Un courrier lui sera envoyé.

3)--Le module de gestion des manifestations canines n'est pas adapté aux résultats cavage, ( Plusieurs juges avec les mêmes classes) ajouter les classes de travail pour les résultats des concours de Recherches Naturelle et épreuves Lagotto.

4)--Il faut faire évoluer le site de la commission cavage de la SCC, commencé par Estelle FERRARI, récupérer les codes pour un éventuel transfert du site cavage sur celui de la SCC.

5)-- Création d'un programme pour la gestion de tous les concours de la commission pouvant être relayé au programme de la SCC, comme celui des autres disciplines. Christine et Bruno ont été désignés pour faire évoluer ce système.

6)--Jean Louis BRASSAT LAPEYERE a été désigné Président du jury pour le championnat Van Cappel du Samedi 5 décembre 2021 avec Roger MOREAU à Sarreguemines.

7)-- **Supprimer la ligne pour les chiens n'appartenant pas à un organisme affilié à la SCC.** Cette ligne apparaît pour les concours Van Cappel et Lagotto, ou elle n'a pas lieu d'être. Pour l'instant il n'est pas prévu de changement.

8)--Ajouter dans les règlements Van Cappel et Lagotto: **Les rapports de concours avec le nombre de chiens présentés, classés, signés par les juges avec le montant de la redevance due à la SCC devront être envoyé au secrétaire de la commission, accompagnés des feuilles de résultats de chaque concurrent, ainsi que le catalogue édité par l'organisateur.** Les feuilles de jugement et classement pré-remplies doivent être prévues par les organisateurs en quantité suffisante en fonction du nombre de concurrents ( Ou photocopiées). En principe 3 exemplaires (1 pour le concurrent, 1 pour l'organisateur, à envoyer à la SCC, et 1 pour le secrétariat de la commission).

9)--Règlement Van Cappel-- c - A la fin de l'épreuve, le jury doit annoncer les résultats et les commentaires correspondants. Le juge donne un commentaire sur le travail de chaque chien et attribue un qualificatif final : Insuffisant, Bon, Très Bon, Excellent et Excellent avec CACTN (pour la classe ouverte seulement). Seront également cités les sujets éliminés. **Un classement pourra être réalisé parmi les chiens ayant obtenu le même qualificatif (facultatif). A partir de la prochaine saison, il faudra donner une notation sur les 5 critères de la feuille de jugement avec un classement des classes ouvertes. Ceci nous permettra d'effectuer une sélection pour le championnat de France.**

10)--Candidature de juge: Mr Jean-Francois SCHAAF. La candidature de Mr SCHAAF est acceptée, sous réserve de réussir l'examen de la commission, et de participer au championnat de France Van Cappel.

11)-- Analyse de la rencontre avec Mme BEGOT et son adjoint en présence de Mr Jean-Bernard MOINGS. Celle ci à déjà été faite dans le compte rendu du 1/04/2021 à SAINT-AGOULIN.

12)-- Le Président et les membres de la nouvelle commission remercient Mrs Jean Claude CHENEAU et Dominique TRUCK pour leur travail effectué dans les missions qui leur avaient été confiées.

13)--L'obtention d'un excellent classe jeune ou classe ouverte en épreuve Van Cappel permet d'accéder à la classe travail en exposition nationale, suite aux clubs de race qui en font la demande. Pour le club du Lagotto, nous avons une exception, mais il faut tout de même l'obtention d'un excellent en épreuve Van Cappel (Classe jeune ou ouverte). Le Président va faire une demande à la FCI via le comité de la SCC pour organiser des épreuves Lagotto avec CACIT

14)—Un sondage est réalisé concernant les garanties des licences pour chaque commission, la commission cavage ne souhaite pas changer ce qui existe actuellement.

15)-- Un concurrent peut il utiliser une mini canne pour se relever lorsqu'il déterre une truffe, en plus d'un outil. Oui dans la mesure ou c'est uniquement à vocation médicale.

16)-- A ce jour pas d'organisateur pour le championnat au carré. Vaut mieux un championnat tout simple que pas de championnat.

17)—La commission valide les dossiers de Mrs Luc CHERPITEL et Roger MOREAU pour accéder à la fonction de juge pour épreuves Lagotto.

Le secrétaire.